

Paris, le 18 octobre 2021

Communiqué de presse

Rapport de l'OTB : stabilité des tarifs bancaires en 2021

Dans son dixième rapport annuel, l'Observatoire des tarifs bancaires (OTB) a constaté une grande stabilité dans les tarifs bancaires appliqués au 5 janvier 2021, publiés par les banques dans leur document d'information tarifaire (DIT) ou l'extrait standard des tarifs (EST). Le rapport souligne que cette stabilité des tarifs s'est faite dans le cadre d'un marché concurrentiel en dehors de tout engagement ou incitation des pouvoirs publics en la matière.

En effet, sur un panel inchangé représentant 98,8 % des parts de marché, les tarifs n'ont quasiment pas évolué entre le 31 décembre 2020 et le 5 janvier 2021 : six tarifs sont stables ou quasi stables, sept tarifs sont en très faible hausse – les augmentations s'échelonnant entre 1 centime et 42 centimes d'euro – et un tarif affiche une baisse de 9 centimes d'euro.

Cette année encore, l'Observatoire a étudié les frais d'incidents bancaires : là encore, il n'a constaté aucune évolution notable en termes de tarifs entre le 31 décembre 2020 et le 5 janvier 2021. En revanche, sur les trois dernières années, entre le 31 décembre 2018 et le 5 janvier 2021, on constate des légères baisses pour onze lignes tarifaires sur seize. On note également, pour 25 % des banques du panel, le développement d'offres « jeunes » avec une gratuité totale ou une réduction de 50 % sur les commissions d'intervention.

Pour la deuxième année consécutive, l'OTB a publié un chapitre « Quoi de neuf ? » visant à éclairer les évolutions commerciales et tarifaires constatées au sein des plaquettes. En analysant les changements au sein de l'univers de la banque au quotidien, on note la généralisation de l'offre de virements instantanés et donc l'affichage des tarifs liés, la montée en puissance d'offres « famille » et un affichage croissant d'offres d'assurance ou d'assistance.

Enfin, l'Observatoire des tarifs bancaires de l'IEDOM relève que les tarifs moyens pondérés sont plus élevés dans les DCOM de la zone euro que dans l'Hexagone pour 8 tarifs sur 17, étant toutefois précisé que la différence la plus importante porte sur les frais de tenue de compte avec un écart de 2,82 euros par an. S'agissant des COM du Pacifique, après deux années de stabilité, les tarifs bancaires relevés par l'IEOM ont connu une évolution moins favorable avec 6 tarifs moyens en hausse sur 14. Du fait de cette évolution, 6 tarifs moyens demeurent supérieurs aux tarifs hexagonaux et 6 tarifs moyens restent inférieurs ou égaux.

L'Observatoire borne son analyse à des constats relatifs aux évolutions tarifaires, sans appréciation ni jugement sur ces évolutions, dans un contexte concurrentiel.

Retrouvez l'intégralité du rapport sur le site internet <https://www.ccsfin.fr>

T7 Évolution des tarifs bancaires, en moyennes pondérées, entre le 31 décembre 2012 et le 5 janvier 2021

(prix en euros ; évolution en %)

Liste des services	Prix moyen pondéré au 31 déc. 2012	Prix moyen pondéré au 31 déc. 2019 ^{a)}	Prix moyen pondéré au 31 déc. 2020 ^{a)}	Évolution 31 déc. 2019 - 31 déc. 2020	Prix moyen pondéré au 5 janv. 2021	Évolution 31 déc. 2020 - 5 janv. 2021	Évolution 31 déc. 2012 - 5 janv. 2021
Tenue de compte (actif)	7,24 €/an	18,52 €/an	18,97 €/an	2,43	19,32 €/an	1,85	166,85
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, sms, etc.)	7,84 €/an	0,10 €/an	0,10 €/an	0,00	0,10 €/an ^{b)}	0,00	- 98,60
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS							
Coût forfaitaire	24,86 €/an	16,91 €/an	17,34 €/an	2,54	17,25 €/an	- 0,52	- 30,61
Coût unitaire	0,25	0,25	0,25	0,00	0,27	8,00	8,00
Commission d'intervention							
Coût unitaire	8,23	7,40	7,40	0,00	7,40	0,00	- 10,09
Virement (cas d'un virement occasionnel)							
En agence	3,50	3,95	4,18	5,82	4,23	1,20	20,86
Par internet	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- 100,00
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	2,90	0,18	0,13	- 27,78	0,13	0,00	- 95,52
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	37,61 €/an	40,14 €/an	41,78 €/an	4,09	42,20 €/an	1,01	12,20
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	44,18 €/an	41,60 €/an	42,32 €/an	1,73	42,36 €/an	0,09	- 4,12
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	29,80 €/an	30,23 €/an	30,17 €/an	- 0,20	30,59 €/an	1,39	2,65
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)							
Nombre de retraits gratuits par mois	3,85	3,30	3,27	-	3,23	-	-
Premier retrait payant	0,89	0,88	0,93	5,68	0,94	1,08	5,62
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,42 €/an	23,84 €/an	23,89 €/an	0,21	23,94 €/an	0,21	- 1,97

Point d'attention : le nombre d'établissements inclus dans le panel de l'OTB a changé entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 : suppression d'e.LCL et de l'Agence en ligne de BNP Paribas à partir du 31 décembre 2020 inclus. Les prix moyens pondérés au 31 décembre 2019 présentés ci-dessous intègrent ces deux établissements et ceux présentés au 31 décembre 2020 non.

a) Les données présentées au 31 décembre 2019 ne sont pas comparables avec celles du précédent rapport annuel de l'OTB publié en octobre 2020 en raison des ajustements réalisés pour tenir compte des changements de périmètre effectués au début de l'année 2020.

b) Deux établissements régionaux de taille modeste appartenant au même groupe ont, au 31 décembre 2020, modifié le service présenté dans leur DIT (service se caractérisant par un accès à des fonctionnalités plus limitées) tout en basculant d'un modèle payant à la gratuité. Au 5 janvier 2021, ils sont repassés à un modèle payant, le service permettant un accès à des fonctionnalités plus étendues. L'impact de ces changements tarifaires a été gommé par le jeu de la pondération par la part de marché.

Sources : Banque de France, Sémaphore Conseil – réalisation : Secrétariat général du CCSF.

Le CCSF est une instance de concertation, créée par la loi, et chargée de proposer des mesures destinées à améliorer les relations entre les établissements financiers et leurs clients. Les représentants des entreprises du secteur financier (banques, assurances, sociétés financières) et de leurs clientèles y siègent à parité. Des personnalités qualifiées, des parlementaires et des représentants des organisations syndicales complètent sa composition.

Composé à parité de représentants des établissements de crédit et des associations de consommateurs, l'**Observatoire des tarifs bancaires (OTB)** s'appuie, pour la collecte et le traitement des données tarifaires, sur un cabinet indépendant, Sémaphore Conseil. L'OTB bénéficie également du concours de la Banque de France, des instituts d'émission d'outre-mer (IEDOM et IEOM), ainsi que de la direction générale du Trésor et de l'Insee.

Contact presse : 06 74 00 33 74